

FINANCES LOCALES

- Financer un projet d'investissement : les bons réflexes

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

- Manifestations sportives : 2 visioconférences sur le traitement des dossiers dématérialisés
- PLAN 1000 DOJOS : une opportunité à saisir pour vos territoires !
- Formation savoir rouler à vélo

INSTITUTIONS ET VIE LOCALE

- Les conséquences de la loi 3DS dans la prévention des conflits d'intérêts

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Situation relative à la délivrance des CNI/passeports dans le Calvados

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- Des vidéos pédagogiques sur les risques naturels
- Prévenir les feux de forêts et de végétation lors de la saison estivale 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Économies d'eau sanitaire par les collectivités locales
- Premier appel à projets de l'ADEME sur la « Marche du quotidien »
- Plan vélo et marche 2023-2027

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME

- Couverture numérique et obligation pour les opérateurs, d'information des maires

FINANCES LOCALES

LES ESSENTIELS DE



Financer un projet d'investissement : les bons réflexes

Mener un projet d'investissement public nécessite d'apprécier en amont un certain nombre d'enjeux techniques, juridiques et financiers.

Les services de l'État et du conseil départemental se sont associés pour réaliser [un dépliant, qui vise à vous accompagner en matière de politique d'investissement.](#)

Vous y trouverez notamment :

- Les étapes du financement d'un projet
- Les questions préalables au lancement d'un projet
- Comment analyser sa capacité d'investissements et anticiper les impacts budgétaires
- Les financeurs potentiels.



Manifestations sportives : 2 visioconférences sur le traitement des dossiers dématérialisés

Depuis janvier 2022, les dossiers de manifestations sportives sur la voie publique sont déposés en ligne par les organisateurs sur le site www.manifestationsportive.fr. Cela concerne par exemple les randonnées pédestres, les courses cyclistes ou les concentrations de véhicules à moteur qui doivent être déclarées ou autorisées.

Les mairies, qui peuvent être instructrices ou consultées pour avis, sont invitées à utiliser cette plateforme qui met en lien tous les services concernés par un dossier et accompagne l'application de la réglementation.

Pour faire un point sur votre utilisation de ce nouvel outil, 2 visioconférences sont proposées aux mairies du Calvados :

- jeudi 15/06/2023 à 15h
- jeudi 22/06/2023 à 9h30

Ces visioconférences (sur inscription obligatoire) vous permettront de poser toutes vos questions concernant les demandes d'avis et l'instruction d'un dossier en ligne.

Le 22 juin, est aussi prévue une intervention du conservatoire du littoral qui peut être amené à donner un avis sur les manifestations sportives qui traversent des espaces naturels sensibles situés sur le littoral. Son propos intéressera plus particulièrement les collectivités du littoral.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)



PLAN 1000 DOJOS : une opportunité à saisir pour vos territoires !

Le plan 1000 dojos vise la rénovation d'espaces (100m² au moins) disponibles en école ou à proximité afin d'y aménager des dojos solidaires, qui pourront être utilisés sur tous les temps de l'enfant autour d'un projet éducatif scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Le coût des aménagements nécessaires sera pris en charge à hauteur de 80% par l'Agence nationale du sport et de 20% par France Judo.

Le dispositif est souple et adaptable, tous les territoires sont éligibles. A noter également, la possibilité de s'associer à une autre discipline sportive et/ou une autre activité éducative pour l'utilisation du dojo solidaire.

Si vous êtes intéressé par le dispositif et si vous avez identifié des locaux vacants au sein de vos écoles ou à proximité, faites-en part au SDJES (sdjes-14-sport@ac-normandie.fr)

Plus d'informations sur <https://1000dojos.fr/>



Formation savoir rouler à vélo

Le savoir rouler à vélo (SRAV) proposé aux enfants de 6 à 11 ans sur le temps scolaire et extra-scolaire leur permet d'être autonomes lors de leurs déplacements à vélo.

Le programme de 10 heures se déploie sur l'ensemble du département et des formations gratuites sont proposées pour les encadrants : éducateurs sportifs, animateurs des accueils collectifs de mineurs, bénévoles, parents etc.

Une quarantaine d'accompagnateurs ont déjà été formés cette année mais il reste des places pour la formation du 8 juin 2023 à la maison du vélo, ouverte aux éducateurs sportifs territoriaux.

Inscription sur <https://sphinxdeclic.com/surveyserver/s/ll3uif>

Pour plus d'informations, contacter : benjamin.leroy1@ac-normandie.fr

INSTITUTIONS ET VIE LOCALE

La loi 3DS

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Les conséquences de la loi 3DS dans la prévention des conflits d'intérêts

Pour renforcer l'équilibre entre probité, impartialité et efficacité des actions des élus locaux, les dispositions du code général des collectivités territoriales ont été modifiées via son article 217 qui a rétabli l'article L 1111-6 et complété l'article L 2131-1 du dit code.

La seule qualité d'élu ne suffit plus à considérer que ce dernier est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il siège dans une structure (quelle soit de droit public ou de droit privé, dont les sociétés d'économie mixte locales) en tant que représentant de la collectivité. Il faut qu'il dispose d'intérêts professionnels ou personnels pour se retrouver en situation de conflit d'intérêts.

Son départ sera alors obligatoire à l'exception du vote du budget ou de l'inscription d'une dépense obligatoire, la loi considérant que le départ obligatoire ne s'applique pas à ce type de délibération. En cas de départ obligatoire, l'élu ne participera ni aux travaux préparatoires ni à la délibération qui suivra.

Le départ obligatoire s'applique dès lors que la personne morale dans laquelle siège l'élu en conflit d'intérêts décide l'attribution des aides suivantes : prestations de services, subventions, rabais, garantie d'emprunt ou financements de court et long terme.

Une foire aux questions est disponible sur [le site du ministère de l'Intérieur](#) ; celle-ci précise notamment les modalités pratiques de départ.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



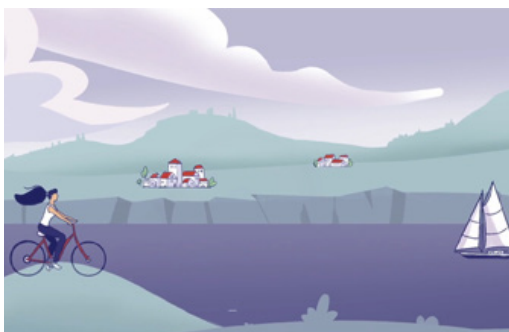
Situation relative à la délivrance des CNI/passeports dans le Calvados

Dans le Calvados, grâce aux efforts de tous les acteurs concernés le délai moyen pour obtenir un rendez-vous en mairie pour le recueil d'une demande de titre est de 47,7 jours, soit 11 jours de moins que sur l'ensemble du territoire français.

Pour faire encore mieux, 3 actions sont en cours de déploiement :

- 17 dispositifs supplémentaires de recueil des demandes de CNI/passeport sont progressivement installés depuis avril. On en comptait 35 jusqu'alors. Les derniers dispositifs entreront en fonctionnement courant juin. Ce maillage supplémentaire répond à une attente forte des élus
- 18 communes ont accepté de signer avec l'État un contrat urgence titres, les engageant à augmenter leur capacité de recueil sur les mois de mai-juin (+20%)
- La commune de Mondeville a accepté d'ouvrir prochainement un centre temporaire doté de 5 dispositifs de recueil, pour une opération coup de poing de 4 mois.

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



Des vidéos pédagogiques sur les risques naturels

La DREAL Normandie a coproduit une série de vidéos pédagogiques, de moins de 5 minutes chacune sur les marnières, la vulnérabilité d'un logement aux inondations, les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi), le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), les digues et le retrait gonflement des argiles ou tassement différentiel, les chutes de blocs.

Pour les visionner, rendez-vous sur <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-normandie-a-coproduit-une-serie-de-videos-a5071.html>



Prévenir les feux de forêts et de végétation lors de la saison estivale 2023

Marqué par de multiples feux de forêts et de végétation, l'été 2022 a rappelé la nécessité de se préparer face à un risque qui s'intensifie sous l'effet du changement climatique.

Au niveau national, la préparation de la saison estivale 2023 passe notamment par une sensibilisation accrue du public (création, par exemple, d'une carte nationale de vigilance dite « météo des forêts »).

Au niveau départemental : un plan d'actions a été défini afin de renforcer les capacités opérationnelles du SDIS 14 et d'accentuer les actions de sensibilisation, notamment à destination des agriculteurs. Un plan ORSEC dédié a, pour la première fois dans le département, été élaboré afin de mieux prévenir et anticiper les feux de végétation.

Au niveau communal : débroussailler au bord des routes et autour des bâtiments communaux, relayer les messages de sensibilisation auprès des habitants, être vigilant lors des périodes à risque... votre rôle en tant que maire est essentiel.

Pour en savoir plus : <https://www.calvados.gouv.fr/Actualites/Securite-Risques-Securite-Routiere-Justice/Prevention-contre-les-risques-incendie-vegetaux>

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Économies d'eau sanitaire par les collectivités locales

La chasse aux fuites et le remplacement des équipements d'eau sanitaire peuvent permettre des économies d'eau très importantes pour une collectivité. Il peut s'agir des équipements sanitaires dans les bâtiments à usage de bureaux ou d'accueil du public, les écoles, les vestiaires des installations sportives (piscines, gymnases et annexes de terrains de sport) ou encore les installations accessibles au public (toilettes publiques, douches de plage, fontaines...).

Les dispositifs permettant une économie d'eau sont divers : réducteurs de pression, mousseurs, robinets temporisés, stop-douche et douchettes économes, réducteurs de réservoirs de WC et accélérateurs de débit, ou encore toilettes à double commande, sans eau, à filtration ou sèches.

Le coût de l'investissement est variable mais permet généralement un amortissement rapide. Au-delà de son intérêt économique, une telle démarche de sobriété met en avant l'exemplarité de la collectivité et joue un rôle incitatif auprès de la population pour préserver la ressource en eau.

Retrouvez la page dédiée aux équipements permettant d'économiser l'eau au quotidien : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/usages-consommation-conseils/quels-equipements-permettent-deconomiser-leau-au-quotidien/>

Les aides à l'achat d'un vélo

Modèle	Je suis un particulier	Je suis un particulier avec un handicap	Je suis un particulier avec un handicap et une profession agricole
vélo classique	150 €	300 €	1 500 €
vélo à assistance électrique	400 €	300 €	3 000 €
vélo électrique sans assistance	2 000 €	1 000 €	1 000 €
vélo électrique sans assistance avec un handicap	2 000 €	1 000 €	1 000 €
vélo électrique sans assistance avec un handicap et une profession agricole	2 000 €	1 000 €	1 000 €

Plan vélo et marche 2023-2027

La moitié des déplacements en voiture font moins de 5 kilomètres : le vélo doit donc jouer un rôle essentiel.

Un nouveau plan vélo & marche, doté de 2 milliards d'euros, est lancé pour la période 2023-2027 avec 3 objectifs :

- Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge
- Faire du vélo une alternative plus facile et plus accessible à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité
- Renforcer la place du vélo dans notre économie.

Ainsi, une des premières mesures consiste à prolonger dès à présent les aides à l'achat jusqu'à la fin du plan vélo et marche, en 2027, et de l'étendre aux vélos d'occasion vendus par des professionnels.

Plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche>

LE FONDS VERT
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

AXE 3
Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

Edition 2023

Premier appel à projets de l'ADEME sur la « Marche du quotidien »

Dans le cadre du Plan vélo et marche, présenté le 5 mai dernier, et du programme ID Marche, co-animé par le ministère en charge des transports et le Cerema, l'ADEME lance un appel à projets pour accompagner les collectivités qui intègrent la mobilité piétonne du quotidien dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

L'AAP repose sur trois objectifs : lancer des études stratégiques permettant d'intégrer la mobilité piétonne dans les politiques publiques et de les évaluer, expérimenter pour préfigurer des aménagements des espaces publics favorables à la marche, et engager des actions d'animation et de communication.

L'ADEME financera au maximum 50% du montant total des dépenses éligibles, dans la limite de 89 000 euros d'aides par porteur de projet. Les candidatures à l'AAP sont ouvertes jusqu'au 30 juin, à 14 heures. [Pour candidater cliquez ici](#)



Couverture numérique et obligation pour les opérateurs d'information des maires

Le gouvernement a fait de la couverture numérique des territoires l'une de ses priorités, notamment au travers des déploiements de réseaux mobiles.

En 2018, le gouvernement et l'ARCEP ont lancé le programme ambitieux du New Deal mobile, visant à accélérer et généraliser les déploiements 4G.

L'usage croissant des réseaux mobiles et la mise en œuvre de ces obligations réglementaires entraînent, pour les opérateurs, un besoin accru de nouveaux sites pour installer leurs antennes.

La loi prévoit un dispositif d'information des maires en cas d'acquisition ou de location d'un terrain aux fins d'édification de toute infrastructure supportant des antennes.

Une « foire aux questions » a été conçue par les services de l'État afin d'apporter des réponses aux élus sur ce sujet.

Plus d'informations, [cliquez ici](#)